

AR PREFECTURE

017-211701867-20190112-03_2019-DE
Reçu le 15/01/2019

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 12 janvier 2019

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture
et de la publication

Délibération 03_2019 L'an deux mil dix-neuf, le 12 janvier à 08h00 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alléré s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Présents Monsieur Jean-François CRETET, Maire
Madame Sandrine ZERCHER, adjointe
Mesdames Marie-Noëlle PILLON, Marie-Odile ROUX, conseillères municipales
Messieurs Yves BERTEAUX, Frédéric LE ROCH, Jérôme PEINTRE, Thomas MADRANGE conseillers municipaux

Excusés Madame Aya KOFFI (pouvoir à Madame Marie-Noëlle PILLON)
Messieurs Sylvain AUGERAUD (pouvoir à Jérôme PEINTRE), Steve CHAIGNON

Secrétaire de séance Madame Marie-Noëlle PILLON

Date de la convocation 02/01/2019 puis 07 janvier 2019 (absence de quorum)
Date d'affichage 03/01/2019 puis 08 janvier 2019
Membres en exercice 11
Membres présents 8
Pouvoirs 2
Suffrages exprimés 8

Tarifs municipaux 2019

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réviser les tarifs municipaux pour l'année 2019

SALLE DES FETES :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location week-end	150,00 €	190,00 €
Location pour la soirée en semaine (du lundi au jeudi)	30 €	
Chauffage forfait du 15/10 au 15/04 inclus <u>(en cas de dysfonctionnement, le chauffage ne sera pas facturé)</u>		20,00 €
Caution (gardée en partie si le ménage n'est pas fait)		80,00 €
Association de la commune		1 gratuité par an puis 150 € le week-end (gratuit du lundi au jeudi) <u>Uniquement pour des manifestations associatives</u>

AR PREFECTURE017-211701867-20190112-03_2019-DE
Reçu le 15/01/2019**SALLE DES ASSOCIATIONS :**

	COMMUNE
Association des aînés : contrat du 01/09/17 au 01/09/23 (6 ans)	300 € / an
Location pour les particuliers ou entreprises ou associations extérieures à la commune	30 € / jour
Location associations communales et CDC Aunis Atlantique,	1 gratuité puis 30 € / jour

SALLE D'ACTIVITÉ :

	TARIF
Monsieur James NENER (yoga) : contrat du 01/09/17 au 01/09/23 (6 ans) Facturation par année scolaire (septembre / juin)	5 € par séance
Association en toutes expressions à partir du 28 février 2019	5 € par séance

LOCAL AIRE CLOVIS BOUHIER :

	TARIF
ACCA (location du 16/06/17 au 16/06/23 ; 6 ans)	300 € par an

TIVOLI :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Particuliers	NON	NON
Communes : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	NON	GRATUIT
Associations : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	GRATUIT	Selon échanges habituels

TABLES RÉCENTES :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Prêt de tables avec chèque de caution de 50 €	GRATUIT	NON

CREATION DE BORDURES « BATEAUX » POUR ENTREE DE GARAGE (prix identique à celui de 2016) :

	COMMUNE
Prix au nombre de bordures	80 €

AR PREFECTURE

017-211701867-20190112-03_2019-DE
Reçu le 15/01/2019

PRIX DES CONCESSIONS AU COLOMBARIUM (prix identique depuis 2012) :

Location de l'emplacement	Durée	Tarif
1 case	1 an	51 €
1 case	5 ans	102 €
1 case	15 ans	204 €

PRIX DES CONCESSIONS POUR REGULARISATION (absence d'acte de concession) pour rappel (cf. délibération n° 64_2018 du 17 octobre 2018) :

	COMMUNE
Prix au m2	80 €/m2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (5 voix pour ; 3 abstentions ; 2 contre) ,

- **MAINTIENT** ou **VOTE le cas échéant** les tarifs comme ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 12 janvier 2019
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François CRETET

